

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS-ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017
TELEPHONE NO: (212)-963-1234; FAX NO. (212)-963-4879

REFERENCE: 20200729UnNvÉtatsParties

Le Bureau des affaires juridiques de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments aux missions permanentes des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer auprès de l'Organisation et a l'honneur de se référer à la trentième Réunion des États parties à la Convention.

Le Bureau des affaires juridiques a le plaisir de transmettre ci-joint une lettre datée du 29 juillet 2020, qui est adressée aux représentants permanents des États parties à la Convention auprès de l'Organisation des Nations Unies par le Président de la vingt-neuvième Réunion des États parties au sujet de l'issue des consultations sur l'élection du Président de la trentième Assemblée des États parties.

Le Bureau des affaires juridiques saisit cette occasion pour renouveler aux missions permanentes des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer les assurances de sa très haute considération.




Le 29 juillet 2020



Permanent Mission of the Republic of Sierra Leone to the United Nations

TEL: (212) 688 1656
FAX: (212) 688 4924

336 EAST 45TH STREET
NEW YORK, N.Y. 10017

Le 29 juillet 2020

Mesdames et Messieurs les représentants permanents,

J'ai l'honneur de me référer à mes lettres datées du 11 mai, du 23 juin, du 6 juillet, du 9 juillet, du 21 juillet et du 24 juillet 2020 concernant la trentième Réunion des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

Comme suite à ma lettre du 24 juillet 2020, par laquelle je vous ai fait part de la proposition selon laquelle S. E. M. Burhan Gafoor, Ambassadeur et Représentant permanent de la République de Singapour auprès de l'Organisation des Nations Unies, serait réputé élu à la présidence de la trentième Réunion, proposition soumise à la procédure d'approbation tacite conformément à la décision 30/1 jusqu'au 29 juillet 2020 à 17 heures, j'ai le plaisir de vous informer que la procédure s'est conclue sans objection.

Par conséquent, M. Gafoor est réputé élu à la présidence de la trentième Réunion des États parties à compter de 17 h 1 aujourd'hui, mercredi 29 juillet 2020. Je lui adresse mes chaleureuses félicitations pour son élection et tous mes vœux de réussite dans la conduite de la réunion.

La trentième Réunion des États parties prendra acte de cette décision à sa première séance plénière, qui doit se tenir au Siège de l'Organisation des Nations Unies, en tant que décision 30/2.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les représentants permanents, les assurances de ma très haute considération.

Michael Imran Kanu (SJD)

Le Président de la vingt-neuvième Réunion des États parties
à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer

Représentants permanents des États parties
à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982
auprès de l'Organisation des Nations Unies